

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre 1878 N° 1

SIGNALEMENT.

Le Sieur Fesq Blaise Clément

natif d'Arnas

demeurant à id

allant à Colère

âgé de 16 ans, taille d'un mètre

88 centimètres

cheveux châtain front ordinaire

sourcils id yeux gris bleu

nez un peu effilé bouche moyenne

barbe id menton rond pointu

visage rose teint rosé

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à Aurillac, le 5 janvier 1878.

Signature des Témoins

Signature du Porteur

Fesq Blaise



Nous soussigné Maire de la commune
 d'Arzac arrondissement d'Arvillat
 département du Cantal, Engageons Monsieur
 le Préfet de vouloir bien délivrer au Sieur
 Fesq Blaise Clément natif et domicilié
 de cette commune, avec l'autorisation de
 Catherine Laporte son aïeule et sa tutrice,
 ses père et mère étant décédés, un passe port
 à l'étranger pour aller exercer la profession
 de marchand à Sorsica province de Corce
 (Espagne).

Le dit Fesq est digne de la demande
 qu'il forme, étant un jeune homme de bonne
 conduite et de bon vie et mœurs.

Signalement de l'impétrant.

Âgé de 16 ans	Nos un peu effilé
Hauteur d'un mètre 88 ^{cm}	Bouche moyenne
cheveux châtains clairs	Barbe
front bombé	Menton pointu
Sourcils châtains clairs	Visage allongé
yeux gris-bleu	Teint clair et coloré

Délivré sur la demande de la dite Laporte
 Catherine et sur notre connaissance personnelle.
 En l'Arrière d'Arzac le 30^e Mars 1877.

Laporte



Le Maire,
 Cabrol